



date de mise en ligne : 25 août 2025

**EXTRAIT D'ARRETE PORTANT REFUS
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 25 00083** du **12 1 AOUT 2025**
Transmise en Préfecture le

Une autorisation de déclaration préalable a été **REFUSEE** à
LA MAISON ECOLO
Domicilié (e) 62 Quai des Carrieres
 94220 Charenton-le-Pont

En vue de la réalisation : Installation en toiture de 8 panneaux photovoltaïques de dimensions 1950 x
1132 x 30 mm de couleur noire , soit une surface de 21 m2. Intégration des panneaux photovoltaïques au
bâti avec revente de l'électricité à OA Solaire.
Sur un terrain sis 9 Avenue des Marronniers
Cadastré AN46



Villeneuve-Saint-Georges, le **12 1 AOUT 2025**

Pour le Maire, par délégation,
La 5^{ème} Adjointe au Maire,

Rajae EL MERNISSI

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que
l'extrait d'affichage **de refus** d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **DP 94078 25 00083** du a été affichée en Mairie du au conformément
aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,